



BELGIQUE-BELGIE  
P.P.  
7140 MORLANWELZ 1  
6/69683  
P.912287

*Association de la laïcité*  
Morlanwelz

**LE COURRIER LAÏQUE**  
**N°107 septembre 2012**



**EN ROUTE**  
**VERS UN 2<sup>ème</sup> SEMESTRE**



**RICHE EN RENCONTRES**  
**ET EN ACTIVITES !**



**Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26**



## Votre mensuel « Le Courrier Laïque » tout en couleur !



Depuis peu, la Fédération des Maisons de la Laïcité s'est équipée d'un matériel d'impression performant.

La période de rodage étant terminée, l'offre de prix nous donne la possibilité de publier votre mensuel en couleur, ce qui améliore la qualité des illustrations et la présentation. Et ce, pour un budget quasi identique.

Il ne vous restera qu'à l'apprécier, tout en participant encore plus nombreux à nos activités.

**Pour le Conseil d'administration.**

**Yvan Nicaise**

**Président**

## En route vers un deuxième semestre riche en rencontres et en d'activités !

### **Septembre : c'est la rentrée.**

Sera-t-elle différente des années précédentes ?

Oui pour certains, un peu pour d'autres mais jamais la même.

Les petits découvrent les classes maternelles et doivent, souvent pour la première fois découvrir le vivre ensemble, partager, s'affirmer.

D'autres entrent dans la « grande école », celle où plus de rigueur les surprennent, où les mystères de la lecture, de l'écriture et du calcul leur font doucement prendre conscience qu'il faut apprendre pour grandir.

Les ados vont pouvoir jouer les désabusés, les « je sais déjà », les « bof », mais aussi les studieux, les avides de connaissances, les premières orientations.

Et nous, les adultes, les deuxièmes âges, les troisièmes âges, voire plus...

La reprise du travail, pour ceux qui en ont, l'angoisse de la perte d'emploi pour d'autres, la recherche d'emploi pour certains, la prépension ou la poursuite de la retraite pour d'autres.

Mais pour tous, c'est la rentrée et en temps que laïque, il nous importe, au-delà de toutes ces situations à peine évoquées d'être les acteurs et non les observateurs d'une société que nous voulons plus juste, plus humaine, plus solidaire.

Notre société malmène les valeurs humanistes, les choix pour une société que nous voulons plus égalitaire, plus respectueuse sont remis en cause par des courants extrémistes allant jusqu'à parfois bafouer notre idéal d'égalité homme-femme. Courants minoritaires diront certains ? Oui, mais courants existants qui doivent éveiller notre vigilance, notre engagement.

Voilà les raisons qui nous ont amené à concevoir, **pour le deuxième semestre 2012, un programme de conférences, d'exposition et de films** dont vous trouverez les premières annonces dans ce numéro de rentrée.

Pas de Maison de la Laïcité sans moment de réflexion, sans échange, sans prise de conscience. Aussi, nous vous invitons à participer massivement à ces moments de rencontre où le « sérieux » ne signifie pas « ennui » et d'y inviter vos amis et connaissances.

Mais une Maison de la Laïcité se doit de présenter des activités variées afin de favoriser rencontres, échanges et réflexions dans une ambiance conviviale empreinte d'esprit laïque.

**Ateliers d'art floral et d'aquarelles** continueront à se dérouler deux fois par mois, grâce respectivement à Marie-Christine Cuchet, notre vice-présidente et à Anne-Marie André, une de nos membres active.

Chaque troisième lundi du mois, « **les Lundis du Préau** » - animé par Yvan Nicaise, notre président - présentent des activités variées : conférences avec projection, films, exposé d'un collectionneur, d'un artisan, d'un musicien, ... se terminant par un sympathique goûter dans une ambiance conviviale.

Notre ciné-club « **Le Cinéma des Résistances** », préparé par Mime Lemoine, notre secrétaire, nous fera découvrir des films de qualité suivis, comme de coutume, par un court débat mené par un animateur spécialisé.

Nous avons aussi programmé **une soirée jazz** le 16 novembre en compagnie de musiciens remarquables qui nous feront partager leur amour de la musique.

Et comme laïcité et gastronomie peuvent aussi aller de pair, nous avons programmé **quelques repas** qui, outre le plaisir de se rencontrer, nous permettrons de mener quelques actions philanthropiques ou d'entreprendre des travaux d'aménagement ou de rénovation indispensables dans notre maison, car les subsides que nous recevons ne peuvent pas tout couvrir.

Nous avons **d'autres projets en préparation** que nous dévoilerons dès qu'ils pourront se concrétiser.

Toutes nos activités seront annoncées dans « **Le Courrier Laïque** » envoyé mensuellement à tous nos membres, dans le journal communal d'information « Morlanwelz.be », sur notre site internet et par des affiches déposées auprès des commerçants de l'entité.

**Toujours des activités à mini-prix. Alors, pourquoi s'en priver !**

**Pour le Conseil d'administration  
Yvan Nicaise – Président**

## Dans ce numéro

En route vers un 2 <sup>ème</sup> semestre de rencontres et d'activités !	p.2
14 septembre : conférence « <i>Quelles actualités pour les valeurs maçonniques ?</i> » par Bertrand Fondu Ex-Grand Maître du GOB	p.5
Echos de nos activités de juin et juillet 2012	p.6
Sauver une vie grâce au don d'organes !	p.8
Colloque dans une école de projets ouverte sur le monde	p.10
Du 21 septembre au 4 octobre : Cycle « Force de femmes »	p.12
21 septembre : conférence « <i>Femme chef d'entreprise en milieu hospitalier : une gestion particulière</i> » par Dominique de Valeriola, Directeur Général médical de l'institut Bordet	p.13
28 septembre : vernissage de l'expo « <i>90 ans d'histoire des Femmes Prévoyantes Socialistes du Centre et de Soignies</i> »	p.14
Saviez-vous que ... ?	p.15
Cinéma des résistances : programme saison 2012-2013	p.17
Echos de la conférence d'Olivier Santerre « <i>Maladie mentale</i> »	p.19
22 septembre : la 1 <sup>ère</sup> cité critique au SQUARE – Palais des Congrès de Bruxelles	p.20
27 septembre : atelier d'art floral	p.22
27 septembre : cours d'italien	p.22
10 et 24 septembre : atelier d'aquarelles	p.23
Après l'assemblée générale du 11 mai	p.23
Mieux comprendre le Droit des conflits armés et la Justice pénale internationale	p.24
17 septembre « <i>Les lundis du Préau</i> » 12h : repas de rentrée 14h15 : conférence « <i>2000 ans, et plus, d'histoire de Morlanwelz</i> » par Lucien Bouton, Past-président du CHAM	p.28

Contact bureau : Paola Esposito - 064/ 44 23 26

Adresse mail : [laicite.mlz@skynet.be](mailto:laicite.mlz@skynet.be)

Site internet : [www.morlanwelzlaicite.be](http://www.morlanwelzlaicite.be)

Compte de La Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

IBAN n° BE76 0682 1971 1895

**LE COURRIER LAÏQUE**

**Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise**

**Couverture : Bertrand Aquila**

**Vendredi 14 septembre à 19h30 : Conférence – débat**  
**« *Quelle actualité pour les valeurs maçonniques ?* »**

Par Bertrand Fondu, Ex-Grand Maître du Grand Orient de Belgique



Beaucoup de légendes et d'informations peu fiables circulent sur la franc-maçonnerie et sur ses membres.

La franc-maçonnerie n'est pas une église, qui exprimerait sa doctrine, foi ou loi par le biais de quelque pontife, ni un centre d'action laïque, ni un parti politique, ni une école philosophique, ni un syndicat.

Elle ne peut, ni ne veut, se laisser

instrumentaliser, contraindre ou réduire, quelle que soit la qualité des intentions. Alors, que signifie être un franc-maçon ? Quelles sont les valeurs sous lesquelles les francs-maçons, hommes ou femmes, défendent leurs idées, fondent leurs espoirs d'universalité, de progrès de la société humaine ?

Certaines conceptions de société sont-elles compatibles avec « les idéaux » maçonniques ?

Bertrand Fondu nous fera nous fera partager ses réflexions et répondra aux questions qui lui seront posées avec la franchise que nous lui connaissons.

Entrée : 2 € - Etudiant : 1 €

**Mieux connaître le conférencier.**



Bertrand Fondu est natif de Morlanwelz : Marcel Fondu, son père, fut secrétaire communal de très nombreuses années.

Son enseignement secondaire s'est déroulé à l'Athénée de Morlanwelz puis il a poursuivi ses études à l'Université Libre de Bruxelles d'où, en 1976, il sort licencié en Droit.

Avocat : au Barreau de Mons de 1976 à 1979,

au Barreau de Charleroi depuis 1979 et, depuis 2006 aux Barreaux de Charleroi et de Mons.

Il s'est impliqué dans la vie communale et fut Echevin de la Culture de Morlanwelz de 1995 à 2000.

Membre depuis 1992 de la Loge « Les Droits de l'Homme » à Mons, il assumait de nombreuses fonctions maçonniques dont la plus récente fut celle de Grand Maître National du Grand Orient de Belgique de 2008 à 2011 (principale obédience maçonnique), mandat non renouvelable comme il est de tradition en franc-maçonnerie.

Bertrand Fondu est, depuis très longtemps, membre de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz et partage donc nos valeurs.

Il a répondu sans réserve à notre demande de conférence, d'autant plus qu'il estime qu'il faut rendre les valeurs de la franc-maçonnerie plus visibles et lisibles, non pas dans un but de prosélytisme, mais pour expliquer ce que sont les francs-maçons, comment ils abordent les questions qui se posent à eux dans de nombreux domaines de la vie de la cité : le social, la justice, l'éthique, la politique, ...

**Yvan Nicaise**

## **Echos de nos activités de juin et juillet 2012**

Le mois de juin fut un mois intense au niveau des activités de notre Maison de la Laïcité : conférence, ciné-club, lundis du Préau, ateliers, assemblée générale, mariage, parrainage et cérémonie funèbre !

Celles-ci sont bien les preuves de notre vitalité et de la place que la laïcité occupe au sein de notre entité.

Jugez plutôt.

**Conférence du vendredi 1<sup>er</sup> juin : « Pourquoi continuons-nous d'avoir peur de la maladie mentale ? »** avec Olivier Santerre, psychologue.

Cette soirée fait l'objet d'un article particulier.

**Jeudi 6 juin : assemblée générale des membres**

Cette assemblée fait l'objet d'un article particulier.

**Jeudi 14 juin : dernière séance de la saison 2011- 2011 du « Cinéma des Résistances »**

Le film « Dans ses yeux », thriller politique et comédie romantique, clôtura une saison dont les amateurs de bon film garderont autant le souvenir d'une grande diversité que des débats qui ont suivi chaque projection.

## **Ateliers d'art floral et d'aquarelles**

Ces ateliers animés par Marie-Christine Cuchet pour l'art floral et Anne-Marie André pour l'aquarelle ont terminé la saison en débattant... de leurs projets pour la rentrée de septembre.

Avis aux amateurs qui souhaitent les rejoindre.

## **Lundi 14 juin : Repas « Couscous » des Lundis du préau et la revue des « Walloneus du Sablon »**



A la veille des vacances, ce repas suivi du spectacle wallon est devenu une tradition au sein de notre maison.

Humour, poésies et chants (et même un pas de danse...) ont ravi les participants prouvant, si cela était nécessaire, que ces réunions mensuelles où se succèdent conférences, projections, musique, ... répondent aux attentes d'un public qui, parfois, est plus enclin aux activités en journée qu'en soirée.

## **30 juin : mariage et parrainage laïque**

Parmi les cérémonies organisées par le mouvement laïque, des mariages et parrainages laïques se déroulent dans nos locaux.

Chaque fois qu'une demande nous est adressée, nous y répondons avec plaisir

Monsieur et Madame MATHY - VANLANCKER nous avaient sollicités pour organiser conjointement leur mariage laïque et ainsi que le parrainage laïque de leur fille Emilie.

Ce fut une cérémonie pleine d'émotions et de joie dont ils garderont certainement un souvenir qui restera gravé dans leur mémoire.



## 23 juillet : un « lundi du Préau » de vacances hors de l'ordinaire



A la demande des habitués, nous avons organisé, pour la première fois, un repas-surprise de vacances suivi d'une animation inhabituelle qui a rencontré un succès inattendu. Dans une ambiance détendue, les participants se sont affrontés dans des quiz musicaux mais aussi culturels à travers, notamment la recherche de citations ou de lieux de notre entité.

Conclusion : il faudra « remettre le couvert » l'an prochain !

## 25 juillet : funérailles laïques

A la demande de la famille de la défunte, nous avons organisé une cérémonie d'adieu au funérarium du Centre à Morlanwelz, hommage rendu à Madame Antoinette Robberechts en conformité avec ses convictions, en dehors de toute église ou religion.

Cette cérémonie a permis à la famille et aux proches du défunt de vivre ses moments difficiles en partageant certains souvenirs émaillés de textes ou de moments musicaux particuliers correspondant à la personnalité de la défunte.

**Yvan Nicaise**

**Sauver une vie grâce au don d'organes !**

Dans notre numéro 86 de juin 2010, sous le titre « Don d'organes : un sujet relativement tabou », nous avons déjà mis en évidence cet acte de générosité qui peut sauver de nombreuses vies.

Nous consacrons un nouvel article à ce sujet car, actuellement, la liste des malades en attente d'une greffe d'organe est impressionnante : plusieurs milliers de personnes, des adultes, mais aussi beaucoup d'enfants attendent impatiemment de recevoir une greffe d'organe qui va leur sauver la vie.

## **Situation actuelle.**

1.245 patients belges étaient en attente d'un organe au 1<sup>er</sup> janvier dernier.

99% de la population belge ne s'est pas positionnée pour ou contre un don d'organe sur le registre national.

940 organes ont été utilisés à la transplantation en 2011. Le nombre de transplantations d'organes en Belgique est passé de 746 en 2010 à 853 en 2011. Conséquence : la liste de personnes en attente d'une transplantation a diminué de 2,5%, d'après des chiffres de l'organisation internationale Eurotransplant.

Les 853 transplantations en 2011 représentent la greffe de 437 reins, 232 foies, 67 cœurs, 106 poumons et 11 doubles greffes rein-pancréas.

Le nombre de 321 prélèvements d'organes a été enregistré en 2011, contre 263 en 2010, 276 en 2009 et 265 en 2008. La Belgique affiche ainsi, en 2011, avec 29,7 donneurs d'organes par million d'habitants, la deuxième proportion de donneurs la plus importante au monde.

## **Un manque de donneurs malgré cette proportion**

Malgré le nombre important de donneurs, la Belgique en manque. Actuellement, 1.155 personnes sont inscrites sur des listes d'attente : 837 pour un rein, 147 pour un foie, 118 pour un poumon et 53 pour un cœur.

Cependant, les listes d'attente ne disparaîtront jamais « à cause de la longévité croissante de la population », précise un porte-parole du SPF Santé Publique.

La plupart des patients doivent attendre entre trois et quatre ans pour être transplantés. Et chaque semaine, deux personnes décèdent car il n'y a pas d'organe disponible. Pourtant, en Belgique, le prélèvement et la transplantation d'organe sont parfaitement maîtrisés par la médecine et, de plus, ils sont régis par la loi du 13 juin 1986.

Celle-ci autorise le prélèvement d'organe ou de tissus au moment du décès de toute personne qui n'en a pas manifesté le refus durant son vivant. A condition également que les proches ne s'y opposent pas.

Or, au moment du décès, la transplantation doit se faire rapidement. Et bien souvent, il y a hésitation, d'autant plus que les proches sont en plein désarroi ! Et le temps passe !

Une solution existe pourtant : d'une part, en parler clairement autour de soi, d'autre part, et c'est sans doute la formule la moins équivoque, se rendre auprès de sa commune pour remplir un document qui sera transmis au Registre national. Ce document peut indiquer un accord ou un refus de transplantation. Il peut être modifié dans un sens comme dans l'autre.

Cette démarche, la plus nette, est gratuite et rapide et elle respecte la volonté du donneur.

Vous pouvez contribuer à sauver un malade en signifiant votre désir de devenir donneur d'organe en faisant enregistrer ce formulaire à la commune.

Votre volonté pourra alors être respectée sans avoir à laisser à vos proches la lourde responsabilité de choisir à votre place.

### **Le don d'organes : une démarche simple**

Rendez-vous au service de l'Etat-civil avec votre carte d'identité. Sur place, demandez le guichet auprès duquel vous pourrez obtenir le formulaire pour la manifestation de la volonté concernant le prélèvement et la transplantation d'organes et de tissus après le décès. Vous pourrez remplir ce formulaire sur place. Celui-ci vous donne la possibilité soit d'être donneur, soit de changer d'avis, soit de s'opposer au prélèvement d'organes.

**Yvan Nicaise**

## **Colloque dans une école de projets ouverte sur le monde**



Une expérience vécue le 9 mai dernier m'amène à vous dire que cela existe pas loin de chez nous, donnant l'espoir d'une nouvelle possibilité d'ouverture d'esprit de notre jeunesse.

Un éveil de conscience de la complexité du monde, accompagné de la compréhension des problèmes à résoudre, peut entraîner la lucidité nécessaire à la transformation humanitaire du monde.

Pour qu'un tel espoir naisse spontanément, il a suffi que je participe ce 9 mai 2012 au 14<sup>ème</sup> colloque des Sciences Economiques organisé à l'Institut Provincial d'enseignement secondaire IPES Léon Hurez de La Louvière sur la problématique de l'eau. En prélude à ce colloque, Ricardo Petrella a donné une conférence intitulée « **La défense du droit universel et prioritaire à l'accès à l'eau** ».

Selon lui, les transnationales de l'eau assistées de la Banque Mondiale ont soigneusement orchestré une stratégie d'affaires qui leur assurerait la mainmise

sur l'eau. Sa conférence fut riche d'enseignements. De plus, elle comportait un appel aux jeunes, aux élèves afin d'apprendre à être créatifs, à construire et faire construire ensemble.

Tout le monde a droit à la vie. Il n'y a pas de vie sans eau, rappelait-il au départ. Surtout, son discours n'est pas tombé sur de sourdes oreilles ! Les élèves de l'IPES présents, loin d'être indifférents, étaient si bien préparés qu'ils étaient nombreux à intervenir en expliquant des problèmes concrets liés à l'accès à l'eau à différents endroits de par le monde, bien avant la conférence de Ricardo Petrella. Leurs interventions à ce sujet se sont poursuivies ce vendredi 11 mai avant d'autres intervenants, comme M. Eric Van Sevenant de la Société Wallonne des Eaux. Le colloque fut prodigieusement intéressant mais prendrait trop d'espace pour que je décrive tout cela ici.

L'aspect créatif qui vaut la peine d'être souligné dérive notamment de l'approche du Directeur de l'IPES, Monsieur Michel WERY, qui insista dans son introduction sur l'importance d'avoir un esprit critique et ouvert sur le monde. Les enseignants que j'ai rencontrés et les élèves dans leurs interventions témoignaient d'un même type d'esprit. L'atmosphère de cette école cultive manifestement une telle attitude d'ouverture qui, si elle s'étendait permettrait de transformer ce monde qui a tendance à s'enfermer dans l'austérité et les interdits. Le potentiel humain est toujours immense. Si nous le voulons nous le pouvons ! Et les jeunes, s'ils sont bien encadrés, sont manifestement capables de réparer les erreurs de leurs prédécesseurs.

L'IPES se présente ainsi :

- Un enseignement qualifiant et performant
- Une équipe pédagogique dynamique
- Une infrastructure sobre et moderne
- Un matériel de point.
- Des stages en entreprise
- Une approche humaine et individualités
- Un suivi personnalisé de cursus scolaire

Autant de clefs pour, ensemble, construire la réussite !

Chaque année ils organisent un colloque sur différents thèmes comme celui auquel j'ai assisté.

C'est une école qui inspire confiance et éveille l'espoir !

**Pamela Higgins**



**« Force de femmes »  
Du 21 septembre au  
4 octobre : Cycle de  
conférence, exposition  
et film.**

### **Pourquoi ce cycle particulier ?**

Les temps ont changé. Aujourd'hui, des femmes sont ministres, chirurgiennes, avocates, journalistes, chefs d'entreprises, ... reçoivent des prix Nobel, et ce, malgré les mécanismes idéologiques ou économiques qui, pendant des siècles, les ont mises à l'écart de l'évolution de la société.

C'est le résultat de leur implication dans les luttes contre les injustices et l'obscurantisme dont elles furent particulièrement victimes, étant reléguées au rôle de mère au foyer, de servante ou, dans la haute société, de femme instruite et cultivée « tenant salon ».

Mais tout n'est pas pour autant acquis. Dans notre civilisation occidentale et particulièrement dans les mouvements laïques et progressifs, la suppression des discriminations et d'inégalités basées sur le sexe fut et reste une véritable lutte où les femmes ont occupé une place importante, si ce n'est la plus importante.

Même si, notamment en Belgique, la législation a évolué au fil des années et, qu'en matière d'emploi, elle s'est dotée d'une importante législation anti-discrimination et de promotion de l'égalité entre femmes et hommes, le combat n'est pas terminé.

Ancrer cette égalité dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques demande une action constante et régulière.

Les femmes continuent à faire les frais d'inégalités de fait et de discriminations indirectes qui restreignent leurs possibilités en matière d'accès à l'emploi, de carrière et de conditions de travail car il n'est pas simple de combiner leur travail avec les tâches quotidiennes d'entretien du ménage et de l'éducation des enfants.

Pas évident d'abandonner, voire de partager son rôle de mère.

Nous avons donc choisi, et ce choix fut difficile, de mettre en évidence trois des multiples situations où la femme a joué ou joue un rôle important dans la société actuelle :

- l'entreprise et la santé lors d'une conférence
- les changements sociaux grâce à une exposition
- les conflits religieux et idéologiques en projetant un film qui ouvrira la 11<sup>ème</sup> saison de notre « Cinéma des Résistances ».

**Vendredi 21 septembre à 19h30 : conférence – débat**  
**" *Femme chef d'entreprise en milieu hospitalier : une gestion particulière ?* "**

Par Dominique de Valeriola, Directeur Général Médical de l'Institut Jules Bordet. Parmi les conquêtes sociales du siècle dernier, la santé est un enjeu important de notre société. Gérer une institution hospitalière fût très longtemps une « affaire d'hommes ».

Aujourd'hui, des femmes assument cette responsabilité dont la compétence, la rigueur de gestion et l'implication professionnelle sont reconnues. Mais leur gestion peut-elle être marquée de sensibilités ou d'approches différentes sinon particulières ? Doivent-elles faire face à des préjugés supposés voire affirmés internes ou externes à l'entreprise ? Peuvent-elles concilier vie professionnelle, vie privée et épanouissement personnel ? Dominique de Valeriola nous apportera un éclairage personnel sur son vécu de femme chef d'entreprise.

Entrée : 2€ - Etudiant : 1 €



### **Mieux connaître la conférencière**

Fille d'un père médecin et d'une mère infirmière, Dominique de Valeriola a toujours été plongée dans le milieu médical. Sa vocation de médecin est arrivée dès l'athénée provincial mixte de Morlanwelz, hésitant entre polytech et médecine, mais l'aspect social du métier de médecin a déterminé son choix.

Cette diplômée de l'ULB, médecin oncologue, chercheuse jusque 2001, s'est spécialisée aux USA à l'université de Baltimore. Rentrée en Belgique, elle met en place un laboratoire de pharmacologie oncologique à l'Institut Jules Bordet puis se forme à la gestion hospitalière en entreprenant une Maîtrise en Management des Institutions de Soins et de Santé. Depuis juillet 2001, elle assume les fonctions de Directeur Général Médical de l'Institut Bordet tout en poursuivant son travail de médecin.

C'est donc une femme chef d'entreprise active dans un environnement différent de celui de la plupart des entreprises, avec une multiplicité de professionnels qui doivent travailler ensemble, où la dimension humaine et les exigences de gestion sont intimement liées, où toutes les différences sociales et culturelles se rencontrent.

Défis de tous les jours dont la conférencière nous parlera et que vous questionnerez certainement.

**Yvan Nicaise**

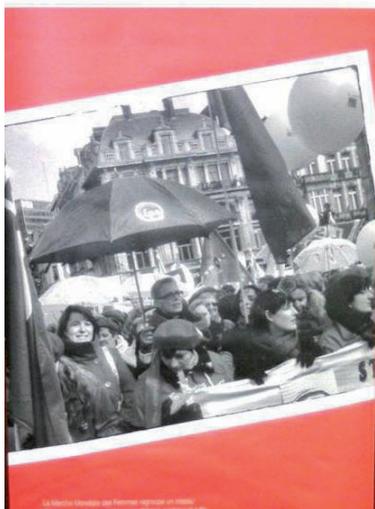


1922-2012

Années militantes, prévoyantes, engagées!

**Vendredi 28 septembre à 19h00**  
**Vernissage de l'exposition « 90 ans d'histoire des Femmes Prévoyantes Socialistes du Centre et de Soignies »**

**Marche mondiale  
des femmes**



Dans le cadre de notre cycle « Force de femmes », nous accueillons l'exposition, réalisée par les FPS, qui retrace le combat de ce mouvement de femmes depuis avril 1922 pour la sécurité sociale, la promotion de la condition ouvrière, les droits des femmes, bref, pour la solidarité et l'égalité.

De nombreux panneaux mettront en évidence les étapes de ces conquêtes et les personnalités militantes qui les ont portées.

Exposition ouverte du 29 septembre au 5 octobre de 9h à 12h et de 13h à 16h30 (fermée le 30 septembre) Entrée libre.



**Jeudi 4 octobre à 20 h00.**  
**« Le Cinéma des résistances » présente**  
**« Et maintenant on va où ? »**

Ce film raconte la détermination sans faille d'un groupe de femmes de toutes religions, à protéger leur famille et leur village des menaces extérieures. Faisant preuve d'une grande ingéniosité, inventant de drôles de stratagèmes, unies par une amitié indéfectible, les femmes n'auront qu'un objectif : distraire l'attention des hommes et leur faire oublier leur colère et leur différence.

Plus d'infos dans le numéro d'octobre.

Entrée : 4 €. (Une boisson comprise)

## Quelques évènements méconnus dans l'évolution du statut de la femme

Certes, nous connaissons les dates et évènements importants qui ont marqué cette évolution, mais saviez-vous qu'en :

1878 : Emma Leclercq, institutrice belge, tente en vain de s'inscrire en première candidature en sciences naturelles à l'ULB ?

1880 : l'ULB est la première université en Belgique à permettre aux femmes d'accéder aux cours et ce au sein de son Institut de pharmacie ?

1900 : les femmes sont autorisées à faire des dépôts à la caisse d'épargne et à retirer 100 francs par mois. Au-delà, l'autorisation du mari est requise ?

Les femmes mariées peuvent dorénavant disposer de leur salaire pour autant qu'il ne dépasse pas 3.000 francs par an.

1908 : les femmes peuvent être témoins dans les actes civils ?

**1912** : les femmes sont admises à suivre certains cours à l'UCL mais cette participation ne peut pas être sanctionnée par un diplôme ?

1917 : les élèves de l'école de Gatti de Gamond, réservée à l'enseignement des filles, réagissent contre des professeurs nommés par l'occupant ?

1920 : le gouvernement adopte le suffrage universel... masculin ! La loi concède aux femmes le droit de vote aux élections communales et l'éligibilité à tous les niveaux sauf aux prostituées et aux femmes coupables d'adultère ? Les femmes sont admises à l'université catholique de Louvain ?

1921 : dans l'enseignement, les femmes obtiennent le même barème que leurs collègues masculins ?

1946 : sous la pression du Conseil International des Femmes, une commission de la condition de la femme est créée ?

1947 : les femmes peuvent retirer jusqu'à 1000 francs (25€) de leur propre livret sans autorisation maritale ?

1948 : les femmes accèdent à la magistrature ?

1949 : les femmes votent aux élections législatives pour la première fois ? (aux Pays-Bas, les femmes l'avaient obtenu en 1919.)



1958 : les femmes peuvent travailler sans l'autorisation du mari ? Une loi reconnaît l'égalité juridique des époux, sans mettre fin à la discrimination puisque l'homme reste l'administrateur des biens du ménage et de ceux de son épouse. Toutefois, il ne peut plus vendre sans son consentement les biens immeubles lui appartenant.



1965 : Marguerite de Riemaecker-Legot devient la première femme ministre ? L'égalité entre les parents est introduite par la loi sur la protection de la jeunesse mais, en cas de désaccord, la volonté du père est prédominante ?

1973 : les femmes peuvent ouvrir un compte en banque sans la signature du mari ?

1976 : une loi consacre l'égalité dans le mariage ?

1987 : la notion d'adultère est dépénalisée ?

1990 : la loi autorise l'avortement sous certaines conditions ?

1994 : une loi prévoit une répartition équilibrée entre hommes et femmes sur les listes électorales ? Elle n'entre en vigueur qu'en 1999.

2002 : l'égalité homme-femme est inscrite dans la constitution belge ? Tous les gouvernements du pays doivent compter des représentants des deux sexes.

2012 : certains envisagent que la femme retourne au foyer... pour résoudre les problèmes sociaux ?!!!!!!



**Yvan Nicaise**

Source : Des femmes dans l'Histoire – en Belgique depuis 1830, S. Van Rokeghem, J. Vercheval-Vervoort, J. Aubenas, éd ; Luc Pire, 2006.

*« La femme munie de tous ses droits, libre et indépendante à l'égard de l'homme, serait-elle plus heureuse que ne l'est la femme actuelle, nous demande-t-on ? Sauf quelques rares privilégiées, n'est-ce pas comme si on demandait au prisonnier : êtes-vous certains d'être plus heureux si l'on vous rend la liberté ? »*

**Marie Parent** (1853-1934)

Fondatrice de la Ligue belge des femmes rationalistes

# Le cinéma des résistances

2012-2013  
11<sup>ème</sup> Saison



« *Le Cinéma des Résistances* » est un ciné-club qui propose des films de fiction ou documentaires choisis pour leurs excellentes qualités esthétiques mais aussi parce qu'ils entraînent la réflexion sur des thèmes graves. Tantôt tragiques, tantôt empreints d'humour, ces films portent un regard critique sur notre humanité et son

évolution. Cette année, nous avons sélectionné des films où il est question de solidarité, de générosité, de fraternité, de dignité et d'espérance. Certains d'entre eux traitent du sort réservé aux femmes ici et là, de leur faculté de s'indigner, de leur volonté de s'affirmer et de leur juste besoin d'exister à l'égal des hommes.

Le premier s'inscrit, d'ailleurs, dans le programme de la Quinzaine "Force de femmes" proposée par la Maison de la Laïcité de Morlanwelz du 21 septembre au 4 octobre 2012.

**Et maintenant on va où ?** Est un film de femmes debout face à l'adversité. Unies dans leur malheur, elles ont décidé d'être maîtresses de leur destin, de ne plus être victimes mais actrices à part entière de leur sort.

Le réalisateur de **Vincere** s'est saisi du combat acharné pour la vérité par une femme pour démonter le mécanisme du fascisme de Mussolini.

**Tous au Larzac** rappellera à beaucoup ces familles, hommes, femmes, offrant un exemple édifiant de la résistance non violente et dans la solidarité. "Un exemple de combat citoyen légitime dont on pourrait s'inspirer par ses temps difficiles", semble nous dire le documentariste.

Avec **La couleur des sentiments**, nous revivons cette époque d'intolérance humaine aux Etats-Unis vaincue grâce à un mouvement de révolte plein d'espoir et de courage.

**Made in Dagenham** revisite l'un des combats qui auront permis à la gente féminine de se rapprocher un peu plus de leurs confrères masculins.

Pas de misérabilisme ni d'angélisme dans **Une vie meilleure**. L'homme qui tombe se relève, recommence et se bat envers et contre tout. Par fierté, instinct de survie, amour.

Et pour terminer, fête de la résistance à la fatalité, **Le Havre** a été salué comme une "ode à l'espérance, à la solidarité et à la fraternité".

Rappelons que, grâce à l'intervention d'un animateur de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut, nous maintenons la coutume de débiter la soirée par quelques mots autour du film et de prolonger la projection par un débat qui permet au public d'exprimer librement son émotion et sa réflexion critique sur le fond et la forme du film.

Les échanges peuvent ensuite continuer autour du verre de l'Amitié offert par la Maison de la Laïcité.

Voici le calendrier :

- Jeudi 4 octobre 2012, à 20 heures : **Et maintenant on va où ?** de Nadine Labaki.
- Jeudi 15 novembre 2012. à 20 heures : **Vincere** de Marco Bellocchio
- Jeudi 13 décembre 2012, à 20 heures : **Tous au Larzac** de Christian Rouaud.
- Jeudi 24 janvier 2013, à 20 heures : **La couleur des sentiments** de Tate Taylor.
- Jeudi 7 mars 2013, à 20 heures : **Made in Dagenham** de Nigel Cole.
- Jeudi 25 avril 2013, à 20 heures : **Une vie meilleure** de Cédric Kahn.
- Jeudi 6 juin 2013, à 20 heures : **Le Havre** de Aki Kaurismäki.

Toutes les projections se font dans la salle *Robert Joly* située au rez-de-chaussée et accessible aux personnes à mobilité réduite.

PRIX D'ENTREE : 4,00 € par séance

ABONNEMENT : 16,00 € pour 5 séances (valable sur plusieurs saisons)

INFORMATIONS : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 064/44.23.26

*Le Cinéma des Résistances est une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz A.S.B.L. avec la collaboration de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut – Secteur des Animations et de la Formation.*

**Mimie Lemoine**

## Echos de la conférence du vendredi 1er juin : « Pourquoi continuons-nous d'avoir peur de la maladie mentale ? » avec Olivier Santerre, psychologue.



Après la conférence du Vendredi 20 avril « Vivre le couple : une formidable école d'humanité » avec Luis Aquino dont nous avons fait écho dans « Le courrier laïque » précédent, le thème « maladie mentale et société » a été abordé par Olivier Santerre, insistant sur le nécessaire équilibre bio-psycho-social de la santé mentale. Passant ensuite par l'évolution des traitements et prises en charge de la maladie mentale modifiant l'interaction de la personne malade avec la société, par l'importance des troubles tels que dépression, tentatives de suicides ou comportements para suicidaires, par le manque de formation médicale à l'entretien d'aide, notre conférencier a tenté de cerner différents troubles mentaux et les conditions légales de mise en observation à visée de protection du patient. Les situations se complexifient par les aspects psychosociaux, dont le problème financier du coût d'une place en psychiatrie. Il a ensuite abordé la différence entre psychologue, qui étudie la psychologie de l'humain, et psychothérapeute, qui vise un changement bénéfique dans la vie du patient.



« Nous sommes dans une société de la dictature du bonheur. » Certaines personnes n'acceptent plus la frustration, tels les Border line qui sont comme des enfants non frustrés ou les drogués qui anesthésient leur frustration. La consommation de médicaments anesthésie les émotions et le ressenti. Est-ce notre peur de la maladie mentale qui a fait que le public très intéressé a posé de nombreuses questions à Olivier Santerre ? Le sujet est loin d'être épuisé. « On peut faire une suite » a réclamé le public enthousiasmé. Rendez-vous est pris.

**Dominique Patte**



22 septembre  
**Laïcité critique**

**Ateliers, interventions, témoignages,  
expressions artistiques.  
Au SQUARE – Palais des Congrès,  
Bruxelles, de 14h – 21h30**

Le Centre d'Action Laïque convie les libres penseurs et sympathisants de la pensée critique à se projeter dans le futur !



Aujourd'hui, le monde fait face à divers bouleversements ou évolutions qui perturbent les repères, ébranlent certaines institutions et, trop souvent, malmènent les valeurs humanistes.

On ne peut avoir prise sur la réalité et construire un projet de société juste et solidaire sans tenir compte de ces transformations.

Il est décisif, non seulement de comprendre ce qui se passe actuellement, mais surtout d'anticiper les enjeux de demain.

Comment se profilent les prochaines décennies en matière d'égalité, de cohésion sociale, de relations internationales, d'éducation ou d'éthique ?

Rien de ce qui advient n'est inéluctable pour les libres penseurs.

Le monde est ce que nous en ferons, à condition que jamais ne désarment la pensée critique et l'engagement citoyen.

Critiquer pour s'affranchir, comprendre pour agir, déconstruire pour reconstruire.

**Nous vous convions à nous rejoindre à l'occasion de cette journée d'ateliers, de débats, d'expressions artistiques, de révoltes critiques...**

Une opportunité de penser librement en compagnie de Robert Castel, Stéphane Hessel, Edgar Morin, Bertrand Ogilvie, Henri Peña-Ruiz, Wassyla Tamzali, Alain Touraine, Jean Ziegler, Vincent Cespedes, Jean-Pierre Changeux, Catherine de Wenden, Yvon Englert, Raphaël Enthoven, Cynthia Fleury, Guy Haarscher, Andrea Rea ...

Sans oublier la participation exceptionnelle d'artistes de talent et d'engagement comme Paco Ibanez (Espagne), Marcel Khalifé (Liban), Claude Semal (Belgique).

Découvrez notre programme sur le site du CAL : [www.laicite.be](http://www.laicite.be) ou en demandant la brochure détaillée disponible à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz.

Si vous souhaitez participer à cette journée, inscrivez-vous sans tarder.

## Comment s'inscrire ?

Avant le 10 septembre 2012 : l'inscription est indispensable et individuelle.

Les places étant limitées, nous vous invitons vivement à vous inscrire le plus rapidement possible :

- en remplissant un formulaire en ligne disponible sur [www.laicitecritique.be](http://www.laicitecritique.be)
- par renvoi du formulaire téléchargeable : .doc (word) ou .pdf sur ce site.
  - par courriel : [cal@laicite.net](mailto:cal@laicite.net)
  - par courrier, à l'adresse du Centre d'Action Laïque  
Campus de la Plaine ULB, CP 236 - 1050 Bruxelles - Belgique
- par téléphone : 02/627 68 11

Une confirmation vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Par souci pratique, toute modification d'inscription devra se faire avant le 10 septembre uniquement par téléphone au 02/627 68 11

**Yvan Nicaise**

Source : Site du Centre d'Action Laïque

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidie pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous.

Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

## Jeudi 27 septembre : atelier d'art floral



Comme annoncé dans le courrier laïque de juin dernier, l'atelier d'art floral adopte les mêmes périodes de fonctionnement que le calendrier scolaire.

Le mois de septembre sera donc le début d'un nouveau cycle.

Pour que le groupe puisse fonctionner correctement, il ne peut dépasser 15 à 16 personnes. Cela permet de

donner des conseils et astuces de réalisation, de distribuer les fleurs et décorations,... et d'aider à personnaliser le montage floral.

Les heures resteront inchangées : de 10 à 12 heures et de 13 à 15 heures car deux groupes continueront à être organisés.

**Marie-Christine Cuchet**

## Lundi 27 septembre : Cours d'italien



Depuis un an déjà, un cours d'italien à l'intention d'un public adolescent et adulte est organisé dans notre maison.

Il s'agit d'un partenariat entre la Maison de la Laïcité et l'association « Vincenzo Bellini » de Morlanwelz.

Ces cours sont ouverts à toute personne souhaitant se familiariser à la pratique de cette

langue afin de mieux appréhender la culture et les traditions italiennes.

Il ne s'agit donc pas d'une formation scolaire aboutissant à un quelconque certificat ou diplôme et des notions de base sont nécessaires.

Ces séances sont animées par Madame Sophie MATHIEU, Professeur à l'athénée provincial de Morlanwelz. Elles se déroulent de 17h30 à 19h30.

Dates des prochaines réunions : 1<sup>er</sup>, 8 et 22 octobre.

## Lundis 10 et 24 septembre : atelier d'aquarelles



C'est aussi la rentrée pour l'atelier d'aquarelles. Il est toujours possible de rejoindre les participants actuels car chacun, qu'il soit débutant ou confirmé, reçoit les conseils lui permettant de se réaliser à travers la peinture.

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation reste fixée à 6 € par séance, papier et café compris et parfois la petite friandise inattendue. Nous vous invitons à téléphoner préalablement car le nombre de participants par séance ne peut dépasser 12 à 15 personnes maximum afin de permettre de dispenser conseils et assistance, toujours dans la bonne humeur.

**Anne-Marie André**



## Après l'assemblée générale du 11 mai 2012

Comme les statuts de l'ASBL le prévoient, nous avons tenu notre assemblée générale en présence des membres de la Maison de la Laïcité qui nous ont fait le plaisir d'être présents, témoignant ainsi de leur intérêt et leur attachement autant à la laïcité en général qu'à nos actions locales en particulier.

Nous ne ferons pas ici le compte rendu de cette assemblée ; les membres qui le souhaitent peuvent consulter le procès-verbal dans notre maison.

Nous soulignerons simplement que l'assemblée, après avoir pu débattre des rapports d'activités et financiers de l'année 2011 et pris connaissance des perspectives 2012 présentées, a approuvé unanimement la manière dont le

Conseil d'administration travaille afin de veiller au rayonnement de la laïcité au sein de notre entité.

L'assemblée générale a décidé unanimement de fixer la cotisation annuelle 2013 à 10 €.

### **Election du Conseil d'administration**

Outre les membres du Conseil d'administration sortants qui ont renouvelé leur candidature, deux membres de la laïcité de Morlanwelz ont souhaité rejoindre notre comité : Jacques Bruart et Monique Hesse. Ces deux candidatures ont été acceptées. Malheureusement, Monique vient de présenter sa démission car elle a décidé de retourner vivre à Mariembourg où elle continuera à s'investir à la Maison de la Laïcité de Viroinval.

**Yvan Nicaise**

## **Mieux comprendre le Droit des conflits armés et la Justice pénale internationale**

Cet article sera consacré au droit de la conduite des hostilités, Droit dit « de La Haye », qui concerne aussi bien les méthodes que les moyens de mener une guerre. Cette branche du droit international humanitaire présente le difficile objectif d'établir un équilibre entre une action militaire légitime et l'objectif général du droit international humanitaire consistant à atténuer les souffrances humaines, en particulier parmi la population civile. Dans un précédent numéro, nous avons vu le caractère fondamental de la distinction entre les deux catégories juridiques existantes en droit des conflits armés : civils et combattants. Cette distinction est bien évidemment au cœur des règles relatives à la conduite des hostilités, et s'est cristallisée, comme nous l'avons vu, dans le mouvement débuté à La Haye en 1899. Comme pour les Conventions de Genève, la personne curieuse peut sans aucune difficulté se lancer dans une lecture des grands textes liés au Droit de La Haye, principalement le Règlement de 1907. Leur contenu est limpide et offre souvent des éclairages inattendus sur les conflits.

### **Distinction, proportionnalité des principes cardinaux du Droit concernant les méthodes de guerre**

« Le seul but légitime que les États doivent se proposer durant la guerre est l'affaiblissement des forces militaires de l'ennemi ». Derrière ce passage de la Déclaration de Saint-Pétersbourg de 1868 se cache le principe fondateur de la limitation des méthodes de guerre : la distinction. Cela peut sembler trivial, il n'a

pourtant jamais été jugé vain de le rappeler, particulièrement en cas de conflit armé : les forces armées ne pourront jamais délibérément prendre pour cible des civils. Au cours du temps, cette règle a connu plusieurs évolutions dans sa portée. Ainsi, si, au départ, la notion de distinction n'entendait concerner que des personnes, elle s'est rapidement étendue aux biens : les habitations, les installations utilisées par les populations civiles ne peuvent être prises pour cibles, celles-ci sont tout ce qui ne constitue pas un objectif militaire. Ce prescrit et l'ensemble des définitions pertinentes à sa compréhension – qu'est-ce qu'un objectif militaire, qu'est-ce qu'un combattant, ... – sont repris dans les articles 48 à 56 du Premier Protocole additionnel de 1977 aux Conventions de Genève, qui marque ce moment de convergence entre Droit de Genève et Droit de La Haye que nous avons explicité dans des numéros précédents du Courrier laïque.

Dans les faits, et nous l'avons déjà évoqué précédemment, l'application de ce principe de distinction n'est pas toujours chose aisée, voire se complexifie au fil de l'évolution des conflits. Est-il si simple de déterminer qu'un bâtiment constitue effectivement un bien civil ? Le débat sur les objets dits « à double-emploi » traduit à la perfection cette difficulté, et peut être illustré de nombreux, et souvent tragiques, précédents. Choisissons singulièrement celui d'une station de télévision, dont les installations sont utilisées à la fois comme outil de radiodiffusion civile - les émissions de tous les jours - mais également militaire - l'infrastructure est employée aux fins de communications militaires.

L'apparente clarté du principe de distinction y montre déjà ses limites, incarnées par le tristement célèbre précédent de la station de la Radiotélévision serbe, bombardée le 23 avril 1999 par l'aviation de l'OTAN dans le cadre de la campagne aérienne *Force Alliée*, et entraînant la mort de seize personnes. Instrument de propagande serbe, moyen de communication militaire, etc. De nombreux arguments ont été mobilisés pour tenter de démontrer le caractère militaire de l'objectif visé par l'aviation de l'OTAN, les pertes civiles étant considérées comme des dommages collatéraux acceptables... Vraiment ?

Le Droit de La Haye n'est pas silencieux sur cette notion de dommages collatéraux, ceux-ci sont traités dans le cadre du concept de proportionnalité. Comme nous l'avons évoqué plus haut, et c'est une des nombreuses difficultés auxquelles se heurte le Droit international humanitaire, la mission de ce dernier est certes de réduire les souffrances humaines, mais en acceptant que peuvent être menées des actions militaires légitimes. L'équilibre prôné semblera pour le moins cynique, il reste malgré tout le meilleur compromis que les Etats aient pu trouver lors de la rédaction des règles relatives à la conduite des hostilités.

La proportionnalité est un concept simple à expliquer, horriblement complexe – pour ne pas dire impossible – à mettre en œuvre. Que signifie-t-il ? Simplement

que les attaques dont on peut attendre qu'elles causent incidemment des pertes excessives par rapport à l'avantage militaire attendu ne seront pas tolérées. Ce principe vient donc apporter une solution pragmatique pour traiter des dommages causés incidemment par des attaques contre des objectifs légitimes.

Concrètement, cette disposition peut sembler présenter peu de problèmes à la mise en œuvre : il est évident qu'on ne bombardera pas un camp rempli de réfugiés pour la seule raison que certaines personnes y tricotent des chaussettes pour les militaires ennemis, ni que le principal dépôt de munition d'une force armée ennemie ne pourra être bombardé si un seul fermier laboure son champ à proximité. Les situations aussi simples constituent toutefois plus l'exception que la règle. La croissance du nombre de guerres en milieu urbain et la présence désormais systématique – volontaire ou non – de civils à proximité d'objectifs militaires légitimes posent de sérieux défis.

Reprenons l'exemple de la Radiotélévision serbe, en admettant que l'on peut bien la considérer comme un objectif militaire. Il faudrait alors mettre en balance l'avantage militaire procuré par sa destruction – la coupure, pour un temps indéterminé, donc potentiellement court, de certaines communications militaires ennemies – avec la mort des civils présents sur place. Inutile de se voiler la face, comparer des valeurs aussi hétérogènes constitue un exercice hautement complexe et subjectif. Pour cet exemple, le Comité du Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie chargé de l'examen de la campagne de bombardement de l'OTAN a simplement soutenu, sans autre forme d'explication, que « les pertes civiles étaient malheureusement élevées mais n'apparaissaient pas comme clairement disproportionnée ». Voilà qui fait froid dans le dos.

Le principe de proportionnalité, c'est le principe des dilemmes cornéliens. Vais-je tenter de mettre fin à la Seconde guerre Mondiale en assassinant 250 000 personnes – le bilan le plus élevé que l'on puisse trouver pour Hiroshima et Nagasaki – ou vais-je poursuivre le conflit de manière conventionnelle alors que les projections de pertes pour mes propres troupes s'élèvent de 500 000 à 1 million et cela sans même compter les pertes parmi les troupes ennemies et la population civile du pays que je m'apprête à envahir ? Peut-être pas le principe des dilemmes cornéliens mais plutôt le principe des dilemmes morbides. Ici le lecteur attentif relèvera – et d'avance je l'en félicite – que la question ne se posera même pas, Hiroshima et Nagasaki ne constituant pas des objectifs militaires, la question de leur frappe n'aurait même pas dû être posée. Reste que l'analogie est parlante sur le genre de considérations terribles dans lesquelles sont entraînés les chefs militaires et leurs juristes.

## **La première mise en œuvre : les précautions dans l'attaque**

Comment sont mis en œuvre les principes de distinction et de proportionnalité ? D'abord et avant tout dans ce qui est désigné sous la terminologie « Précautions dans l'attaque ». Ces précautions, précisément codifiées et que l'on retrouve dans les manuels et la formation des forces armées d'à peu de choses près l'ensemble des pays du globe, sont nombreuses et forment un ensemble de prescrits guidant les opérations : avant l'attaque, durant l'attaque, et après l'attaque. Ainsi, les militaires sont tenus d'identifier avec une absolue certitude leur cible et son caractère militaire, doivent en tout temps penser à l'impératif de proportionnalité, le cas échéant avertir les éventuels civils présents sur zone qu'une attaque va avoir lieu, afin de leur permettre d'évacuer. Enfin et surtout, si le moindre doute devait survenir sur l'identification d'une cible ou la présence de civils par exemple, l'opération devra être immédiatement annulée ou modifiée. Dans de nombreuses forces armées désormais, la présence d'un conseiller juridique dans la chaîne de commandement de toute opération permet d'assurer un meilleur respect des règles relatives à la conduite des hostilités.

Si les « bavures » restent trop nombreuses, il est évident que les opérations bien conduites ou annulées font l'objet de moins de publicité. Elles existent pourtant. A ce sujet, la pratique des conseillers juridiques belges, répétée à plusieurs reprises au cours de ces dernières années, peut être mentionnée en la matière. En Afghanistan, dans le cadre du soutien aérien assuré par les F-16 belges, cette pratique a consisté à faire, à plusieurs reprises, favoriser l'utilisation par le pilote du canon de bord plutôt que celle de bombes ou de missiles, plus destructeurs, dans une manœuvre qui peut se révéler délicate, mais assure un bien meilleur contrôle des effets de l'attaque. Ce type de consigne est apparu alors que le pilote, constatant par exemple que les cibles qui lui étaient assignées se trouvaient à proximité d'un village – signifiant une potentielle concentration de civils – demandait plus d'instructions à sa hiérarchie.

Car bien évidemment, la conduite des hostilités, le Droit de La Haye, s'intéresse aux méthodes de guerre, mais également aux moyens, aux armements, qui peuvent entraîner tout autant de conséquences, et dont l'utilisation a également été particulièrement réglementée. Nous le verrons dans le prochain numéro.

**Gilles Biaumet**

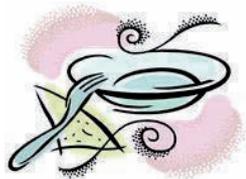
**17 septembre à 14h15 : Lundis du Préau**  
**« 2000 ans, et plus, d'histoire à Morlanwelz »**

Pour la réunion de rentrée des « Lundis du Préau », nous vous proposons une conférence s'appuyant sur de nombreuses photos sur grand écran intitulée : « **2000 ans, et plus, d'histoire de Morlanwelz** » présentée par Lucien Bouton, membre de notre Conseil d'administration.

Mais c'est au titre de Past-Président du CHAM, « Cercle d'Histoire de Morlanwelz », gestionnaire de « La maison du temps qui passe », que Lucien animera cet après-midi.

Avec lui, nous remonterons le temps afin d'avoir une vision globale du développement de notre commune et de son déclin.

Ce sera aussi l'occasion de découvrir ou de mieux connaître le Cercle d'histoire. Entrée : 3 € comprenant le goûter et le café en fin de conférence.



**Lundi 17 septembre**  
**à 12h30**  
**Notre repas de rentrée**



**Bienvenue à partir de midi**

***MENU***

***Haché Orloff et sa garniture***

***Croquettes***

.....

***Profiteroles***

.....

***Café***

.....

***12 €***

Réservation jusqu'au jeudi 13 septembre.

Téléphone : 064/ 44 23 26

Mail : [laicite.mlz@skynet.be](mailto:laicite.mlz@skynet.be)

**Bienvenue à tous**